

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 24

Titulaires présents :	18
Titulaires représentés :	
Suppléants :	6
Procurations :	0

L'an deux mille dix-huit, jeudi 5 avril 2018 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. DUPUY D., NADALIN D., MIQUEL D., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., CLUZET A., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCE P.
CC Val' Aïgo :	M. DUMOULIN, Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

### Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. ANJARD N. (Suppléant) ; M. PLICQUE P. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
CC du Frontonnais :	M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC des Hauts Tolosans :	M. DULONG D. représenté par M. MARTIN G. (Suppléant) ; M. ZANETTI L. représenté par Mme OGRODNIK P. (Suppléante) ; Mme FRAYARD C. représentée par M. SANCHEZ P. (Suppléant)

### Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	M. ANSELMEE.
CC Val' Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

## Délibération n ° 2018 / 12

**Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017**

Après avoir examiné le Compte Administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 169 759.33 €** (Résultat à affecter),

**Le Comité syndical**, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1er :** **D'AFFECTER** le résultat comme suit, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération :

- **169 759.33 € en R002 : Report en fonctionnement (Excédent de Fonctionnement)**

**Article 2 :** **DE NOTIFIER** la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.**

**Pour copie conforme,**

Date de la convocation :	29/03/2018
Date d'affichage :	29/03/2018
Certifié exécutoire le :	17/04/2018
Affichée le :	17/04/2018

Philippe PETIT,  
Président



**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2018/ 12 :**  
**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017**

**DOCUMENT BUDGÉTAIRE**

<b>31587</b> Code INSEE	<b>Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain</b> Budget Syndicat Mixte	<b>2017</b>
----------------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	81 125,10
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	88 634,23
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>169 759,33</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	42 398,63
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	18 011,77
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>169 759,33</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>169 759,33</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 17/04/2018 et de la publication le 17/04/2018

A Villeneuve-Lès-Bouloc, le 05/04/2018